

LE PETIT CETONNAIS



TRIMESTRIEL



Une nouvelle identité visuelle pour la mairie de Ceton

Ceton

Les actualités locales récentes

Le conseil municipal est heureux de vous présenter la nouvelle identité visuelle de la mairie de Ceton.

Celle-ci reprend dans son graphisme les monuments chers aux cetonnais, la mairie adossée à son église ainsi que le blason du village.

Vous aurez noté la mention « *commune du Perche* », région de plus en plus connue qui permet, en un clin d'œil, de rattacher Ceton au parc régional.

Cette nouvelle identité visuelle doit nous rendre fier et renforcer le sentiment d'appartenance à la commune.

Vous la retrouverez sur tous les documents de la mairie (site internet, Le Petit Cetonais, l'appli Intramuros, Facebook, Instagram, documents papiers,...).

A noter que 2023 verra la mise en place du nouveau site internet de la commune pour plus de clareté et de services rendus aux cetonnais.

A noter: le 23 octobre



L'association Festi'Perche vous propose de transformer vos pommes en jus conditionné dans des « bags » de 3 litres.

Ouvert à tout le monde avec ou sans pommes.

En parallèle, une vente de crêpes sera proposée. Vous retrouverez également dans le hall du foyer rural une exposition de l'association "croqueurs de pommes" et une présence de la bibliothèque cetonnaise.





La fibre arrive à Ceton

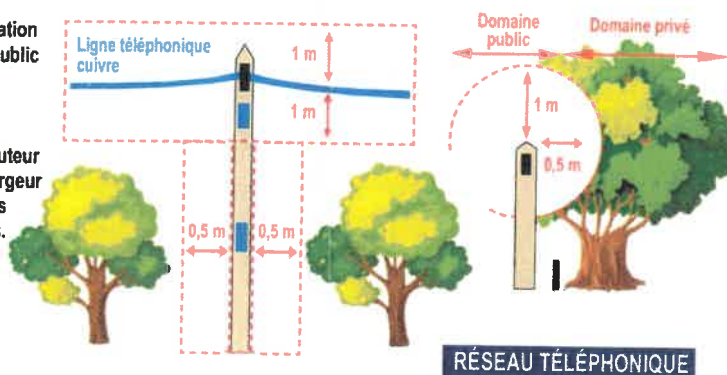
Bonne nouvelle ! Les cetonnais vont bientôt pouvoir bénéficier de la fibre optique dans la commune.

C'est aux propriétaires sur le domaine privé et aux collectivités sur le domaine public de procéder à l'élagage des haies afin que les branches et les arbres n'endommagent pas le réseau de communication.

La mairie met tout en œuvre pour faciliter l'installation de la fibre dans les meilleures conditions.

Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.



Votre avis nous intéresse

Au regard de la hausse du coût de l'énergie, les pouvoirs publics nous incitent à prendre des mesures d'économie.

L'éclairage nocturne public en fait partie.



Nous aimerions avoir votre avis sur la question



SONDAGE

Souhaitez-vous que le bourg reste éclairé de 23h à 6h ?

- 1) oui
- 2) non

COUPON A REMETTRE A LA MAIRIE

OU REPONDEZ EN FORMAT NUMERIQUE SUR L'APPLI



IntraMuros



Retrouvez *Le Petit Cetonnais* en format numérique sur le site internet de la commune dans la rubrique « *Municipalité! Newsletters* »